

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement 1907/2006/CE (règlement REACH), EU
2020/878 et règlement n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 06.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.12.2022

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Baumit SealPrimepox comp. A**UFI:** HW4V-0G88-NE90-KG78**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage professionnel

Emploi de la substance / de la préparation Epoxy primer**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Baumit Beteiligungen GmbH

Wopfing 156

A-2754 Waldegg AUSTRIA

Tel.: +43 0501 888 1-0

E-mail: beteiligungen@baumit.com

Website: www.baumit.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS05

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Linseed oil polymer with bisphenol A, bisphenol A diglycidyl ether, diethylenetriamine, formaldéhyde, glycidyl Ph ether and pentaethylenehexamine

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement 1907/2006/CE (règlement REACH), EU
2020/878 et règlement n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 06.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.12.2022

Nom du produit: Baunit SealPrimepox comp. A

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.**Composants dangereux:**

CAS: 68915-81-1 Numéro CE: 639-495-9	Linseed oil polymer with bisphenol A, bisphenol A diglycidyl ether, diethylenetriamine, formaldéhyde, glycidyl Ph ether and pentaethylenehexamine	≥3-<10%
	 Eye Dam. 1, H318;  Skin Irrit. 2, H315	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Amener les sujets à l'air frais.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Protéger l'oeil intact.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale et montrer le contenant ou l'étiquette.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement 1907/2006/CE (règlement REACH), EU
2020/878 et règlement n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 06.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.12.2022

Nom du produit: Baunit SealPrimepox comp. A

(suite de la page 2)

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter de respirer les vapeurs.

Porter un vêtement personnel de protection.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir avec un matériau absorbant (sable, diatomite).

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement 1907/2006/CE (règlement REACH), EU
2020/878 et règlement n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 06.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.12.2022

Nom du produit: Baunit SealPrimepox comp. A

(suite de la page 3)

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Prévoir la ventilation des emballages.

Stocker à l'écart des sources d'inflammation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Protection respiratoire nécessaire dans les zones de travail insuffisamment ventilées et pendant la pulvérisation. Un masque à adduction d'air ou, pour de courtes périodes de travail, une combinaison de filtre à charbon et de filtre à particules A2-P2 (EN529) est recommandée.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (norme EN 374-1)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Protection des mains lors de la manipulation du produit à température ambiante:

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur $\geq 0,5\text{mm}$; temps de rupture $\geq 480\text{min}$.Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur $\geq 0,4\text{mm}$; temps de rupture $\geq 480\text{min}$.

Recommandation: les gants contaminés doivent être éliminés.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement 1907/2006/CE (règlement REACH), EU
2020/878 et règlement n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 06.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.12.2022

Nom du produit: Baunit SealPrimepox comp. A

(suite de la page 4)

substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (EN 166)

Protection du corps:

Vêtements de travail de protection résistants aux produits chimiques (EN 14605) et bottes.

* **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales**

État physique	Liquide
Couleur:	Jaunâtre transparent
Odeur:	
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	Pas inflammable
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique à 20 °C:	40 mPas
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,1 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement 1907/2006/CE (règlement REACH), EU
2020/878 et règlement n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 06.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.12.2022

Nom du produit: Baunit SealPrimepox comp. A

(suite de la page 5)

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme:

Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants:

VOC (CE)

30 g/l

Température de trouble et de clarification:

Propriétés comburantes

Non oxydant

Taux d'évaporation:

Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles

Sans objet.

Gaz inflammables

Sans objet.

Aérosols

Sans objet.

Gaz comburants

Sans objet.

Gaz sous pression

Sans objet.

Liquides inflammables

Sans objet.

Matières solides inflammables

Sans objet.

Substances et mélanges autoréactifs

Sans objet.

Liquides pyrophoriques

Sans objet.

Matières solides pyrophoriques

Sans objet.

Matières et mélanges auto-échauffants

Sans objet.

Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau

Sans objet.

Liquides comburants

Sans objet.

Matières solides comburantes

Sans objet.

Peroxydes organiques

Sans objet.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Sans objet.

Explosibles désensibilisés

Sans objet.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Stable à température ambiante.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Éviter la chaleur, des étincelles, une flamme nue ou autres sources d'ignition.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement 1907/2006/CE (règlement REACH), EU
2020/878 et règlement n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 06.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.12.2022

Nom du produit: Baunit SealPrimepox comp. A

(suite de la page 6)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

(CAS: 68915-81-1) Huile de lin, polymère avec bisphénol A, bisphénol A diglycidyl éther, diéthylènetriamine, formaldéhyde, glycidyl Ph éther et pentaéthylènehexamine.

Oral LD50 2960 mg / kg (rat)

DL50 cutanée > 5000 mg / kg (lapin)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:**Toxicité par administration répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement 1907/2006/CE (règlement REACH), EU
2020/878 et règlement n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 06.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.12.2022

Nom du produit: Baunit SealPrimepox comp. A

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:**Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR, ADN, IMDG, IATA Sans objet.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA Sans objet.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe Sans objet.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Sans objet.

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Polluant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

Sans objet.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 94/62 / CE sur les emballages et les déchets d'emballages.

Règlement (EC) no 1907/2006 (REACH)

Règlement (EC) no 2020/878

Règlement (EC) no 1272/2008 (CLP)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement 1907/2006/CE (règlement REACH), EU
2020/878 et règlement n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 06.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.12.2022

Nom du produit: Baunit SealPrimepox comp. A

(suite de la page 8)

Directive 98/24/EC relative à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail.

Directive 94/33/EC du Conseil relative à la protection des jeunes au travail, tel qu'amendé.

Directive 92/85/EC relative à la mise en place de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail des femmes enceintes et allaitantes, telle que modifiée et en vigueur.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I La substance n'est pas comprise.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction****Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement 1907/2006/CE (règlement REACH), EU
2020/878 et règlement n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 06.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.12.2022

Nom du produit: Baunit SealPrimepox comp. A

(suite de la page 9)

Service établissant la fiche technique:

SUSTCHEM S.A.

A:144, Rue 3rd Septemvriou, 112 51 | Athènes, Grèce

T: +30 210 8252510 | F: +30 210 8252575

W:www.sustchem.gr | E: info@suschem.gr

Numéro de la version précédente: 3**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**